

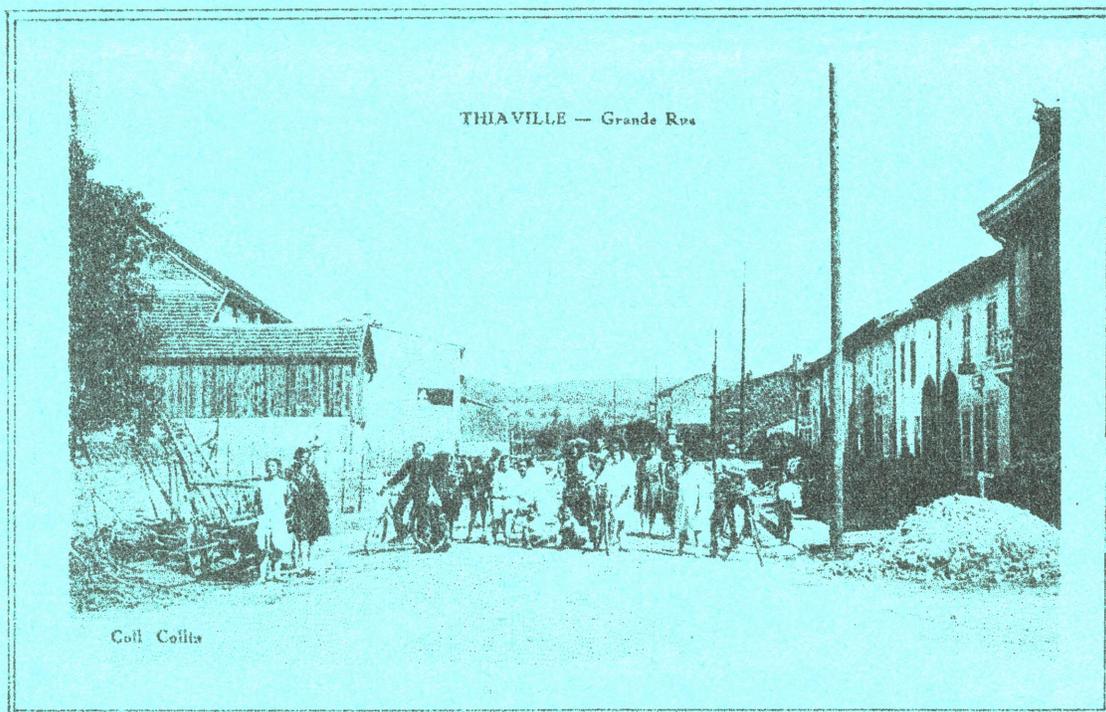
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

FEVRIER 1997 N°349



Actuellement : rue de l'Eglise

EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil Municipal était réuni le 7 février 1997. Excusés : Madame Marie Thérèse GEORGES et Monsieur René HIRTZ.

Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été traités.

1 Budget de l'eau

Sous la présidence de M. ERHARD, 1er Adjoint, le compte administratif 1996 est voté à l'unanimité. Les dépenses totales (fonctionnement et investissements) s'élèvent à 231.257,97 Frs. Les recettes totales (fonctionnement et investissements) produisent la somme de 288.419,86 Frs. La balance générale est donc excédentaire de 57.257,97 Frs.

Le budget primitif 1997, reprenant l'excédent ci-dessus est ensuite adopté à l'unanimité. Il s'établit en équilibre à 354.513 Frs.



2 Prix de l'eau 1997

L'Agence de l'Eau n'a pas majoré pour 1997 les redevances à lui verser, contrairement aux années précédentes.

Dans cette situation et compte tenu de l'excédent dégagé en 1996 permettant de faire face aux éventuels imprévus, le Conseil décide de ne pas majorer le prix du m³ d'eau qui reste donc fixé à 8,80 Frs toutes taxes et redevances comprises.

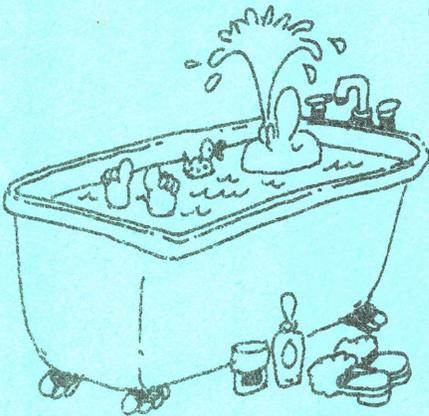


3 Nouveau règlement de l'eau et de l'assainissement

Il vous sera distribué prochainement. Il est utile de rappeler que depuis le 1er janvier 1997, la commune prend désormais à sa charge les réparations (ou changements) de la vanne, de la bouche à clé, du compteur et les réparations en cas de fuite. Cette importante réforme qui évite aux habitants de lourdes dépenses en cas de réparations (3.000 à 10.000 Frs chaque fois) implique que le compteur soit loué aux habitants par la commune (100 Frs environ par an) et que celle-ci soit propriétaire de l'installation jusqu'au compteur inclus.

Ces mesures sont désormais appliquées depuis le 1er janvier 1997 et le transfert est effectif sans qu'il y ait besoin de démarches de votre part.

Chaque année un programme de remplacement des compteurs sera mis en oeuvre. (Compteur placé à l'extérieur dans un regard étanche et anti gel). Coût d'un ensemble : 1.600 Frs environ plus pose. Compte tenu du coût élevé de ces ensembles, une quinzaine de compteurs seulement seront installés par l'Atelier Communal tous les ans. Les propriétaires seront choisis par le Conseil Municipal en fonction des urgences ou des réparations et seront avisés à l'avance. Ils n'auront rien à payer, évidemment.



4 Budget de l'assainissement

Sous la présidence du 1er Adjoint, les élus adoptent à l'unanimité le compte administratif 1996 qui s'établit ainsi :

Dépenses :	46.202,35 Frs	Recettes :	89.634,17 Frs
Excédent de clôture :	43.431,82 Frs		

Sous la présidence du Maire, le budget primitif 1997 est ensuite voté à l'unanimité, en équilibre à 1.487.269 Frs. Il reprend l'excédent ci-dessus et comprend une 1ère tranche de travaux de 1.363.986 Frs T.T.C. Le



financement de ces travaux sera assuré par le biais des subventions et par un emprunt de 325.000 Frs sur 15 ans d'une part, par un prêt relais de 220.000 Frs sur 2 ans avec différé de remboursement pour la T.V.A. d'autre part. L'organisme prêteur sera choisi ultérieurement dès que le montant précis des travaux sera connu, c'est à dire après l'adjudication.



5 Prix de l'assainissement

Compte tenu de l'excédent 1996 qui permet d'absorber une partie des intérêts d'emprunt à verser, les élus, sur proposition du Maire, limitent à 1 Frs par m³ la majoration du prix au m³. Celui-ci sera donc de 3,70 Frs le m³ en 1997.

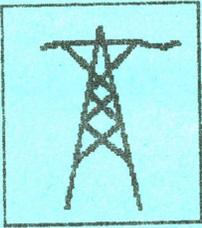


6 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.)

Cet organisme relevant du Conseil Général est à la disposition des communes pour établir gratuitement des études relatives à l'urbanisme (voirie, usoirs, alignement) à l'environnement (paysages, plantations,...) à la sécurité des circulations, etc... Ses délais d'intervention sont actuellement très longs (de l'ordre de 18 à 24 mois). Il connaît des difficultés financières et les communes sont appelées à verser une adhésion (de 600 Frs pour Thiaville). Le Conseil appelé à se prononcer, refuse de financer le C.A.U.E.

7 E.D.F.

Quelques dizaines de communes de notre département dont THIAVILLE, ont abandonné à l'Etat, aussitôt après la 1ère Guerre Mondiale, la responsabilité de la distribution électrique basse tension. La perte du monopole par EDF implique la création d'un Syndicat Départemental d'Electricité auquel notre commune adhère via le SIVOM du Pays de BACCARAT. Il importe en conséquence de "récupérer" de l'Etat notre responsabilité en ce domaine et après négociation et lecture de la lettre de M. le Préfet, le Conseil accepte de reprendre les prérogatives "abandonnées" depuis près de 70 ans.



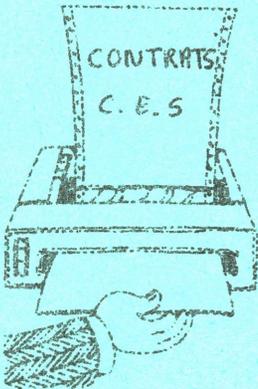
8 Emprunt

Dans le cadre des acquisitions en cours (forêts, terrains,...) un emprunt de 100.000 Frs sera souscrit auprès du Crédit Agricole pour une durée de 8 ans.



9 Contrat Emploi Solidarité

Les Pouvoirs Publics ont décidé de rendre les contrats C.E.S. moins incitatifs pour les employeurs, lesquels auront désormais une partie du salaire à leur charge ce qui n'était pas le cas jusqu'ici pour notre commune. THIAVILLE étant reconnue par la Direction Départementale du Travail comme un employeur "à faible moyen mais consentant un effort significatif en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en C.E.S.", le résiduel à la charge du budget sera ramené à 5 % seulement pour l'embauche de publics prioritaires. A savoir :



- Jeunes en grande difficulté ou suivis par P.J.J.,
- Jeunes issus de quartiers défavorisés ou de zones rurales en difficulté,
- Chômeurs de longue durée âgés de plus de 50 ans,
- Chômeurs de longue durée inscrits depuis plus de 3 ans,
- Handicapés,
- Bénéficiaires du RMI sans emploi depuis plus d'un an.

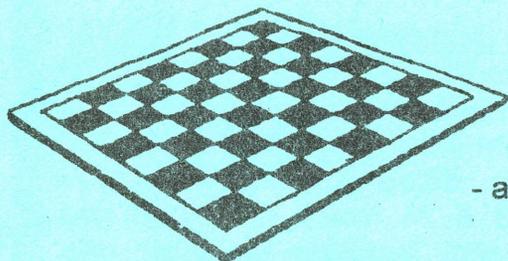
Le Conseil prend connaissance de ces nouvelles mesures et charge le Maire de les mettre en oeuvre au niveau communal en privilégiant dans toute la mesure du possible l'embauche des publics prioritaires ci-dessus mentionnés.

10 Associations Foncière de Remembrement

Par courrier du 28/01/1997, la Chambre d'Agriculture a désigné les personnes ci-après pour siéger :

- au titre de la Commune de LACHAPELLE :

- ANTOINE Maria à Bazien
- BERNARD Hubert rue de la Libération T/M
- DEMANGE André rue de la Libération T/M
- GOBERT Josette à Lachapelle



- au titre de la Commune de THIAVILLE

- COLIN Marie Louise rue de la Côte T/M
- BARP Sylvain rue de la Côte T/M
- CATHERINE Pierre le Petit Paris T/M
- BERNARD Louis rue de la Libération

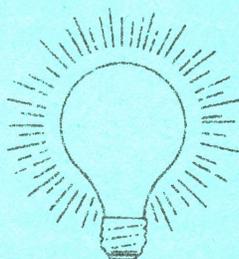
Le Conseil Municipal, quant à lui, confirme la désignation effectuée lors de sa séance du 06/12/96. A savoir :

- HIRTZ René
- DIVOUX Michèle
- GEORGES Michel
- MATH Jacqueline

La composition complète de la Commission sera publiée ultérieurement.

11 Eclairage public

Le Conseil charge la Sté COSTE de réaliser le renforcement du réseau d'éclairage public, selon dossier technique établi par la D.D.E.
Coût : 107.092,80 Frs.

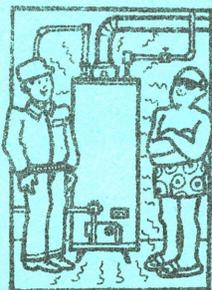


12 Eclairage public (suite)

Le Conseil approuve les termes du nouveau contrat d'entretien de l'éclairage public communal passé avec la Sté COSTE de Magnières. Prix : 156,17 Frs par point lumineux et par an avec intervention dans les 72 heures maximum en cas de non fonctionnement, avec une visite complète annuelle et un changement systématique des tubes tous les 2 ans. Le Maire est autorisé à signer ce contrat qui permet une économie de l'ordre de 5000 Frs par an.

13 Fond Local Emploi Solidarité

Le Conseil renouvelle son adhésion et note que la cotisation passe de 180 Frs à 200 Frs par personne en Contrat Emploi Solidarité.



14 Chauffage de l'école et du Foyer Rural

Un contrat annuel d'entretien du système de chauffage au fuel est passé avec M. Lionel YOCOM de la Sté GENIE THERMIE à Thiaville pour :

- l'école : prix : 756 Frs T.T.C. par an
- le foyer rural prix : 629,30 Frs T.T.C. par an



Le Maire est autorisé à signer ces deux contrats.

15 Nettoyage de printemps

Le Conseil décide que l'Atelier communal, à effectif maximum, participera aux côtés des jeunes du Conseil Municipal Junior, au nettoyage de la Roche Perry (Pierre Plate) et de ses environs, à l'occasion des journées nationales des 22 et 23 mars 1997.



16 An 2000

Le Comité des Fêtes, la commission "Vie Quotidienne" et M. Michel GEORGES, Adjoint, sont chargés de réfléchir aux actions à conduire à l'occasion du changement de siècle et de millénaire, au niveau de la commune. La plantation de 2000 arbres est une piste parmi d'autres ...

17 Nom de rues

Le passage de la voie rapide de contournement de Raon a coupé la rue de la Maison Ronde en deux, la première partie étant désormais en impasse. En conséquence, cette section comprise entre la rue du Moulin d'un côté et la voie rapide à l'autre bout s'appellera désormais "Rue du Canal".

La seconde partie accessible depuis le pont à proximité du cimetière (rue de la Côte) ou de la rue de Fagnoux allant de la voie rapide à la forêt continuera à s'appeler "Rue de la Maison Ronde".

Enfin, la section de route départementale commençant au carrefour avec la rue du Passage des Vaches et se terminant à la limite du département (Maison Forestière de Cenimont) s'appellera désormais "Rue Jules HOUSSEMENT" en mémoire de cet enfant de Thiaville, lieutenant colonel commandant le 158ème Régiment d'Infanterie tué à la tête de son régiment en novembre 1914 que les historiens qualifient de "chef légendaire" ou de "modèle des chefs". Sa vie a été publiée dans l'Entre Nous.

Les divers panneaux seront mis en place dans le courant de l'année.

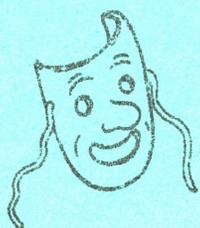
17 Divers

Le Maire fait le point sur l'éventuelle permutation de la buvette et de la cuisine salle du Foyer Rural, sur les investissements qui pourraient être inscrits au budget communal 97, sur les travaux en cours, sur la réparation du tracteur, sur les problèmes d'implantation de la station d'épuration, sur la déclaration d'utilité publique du PART, sur le remembrement, etc...

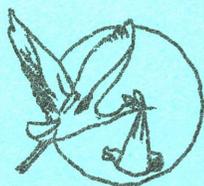
Il répond aux questions, donne connaissance des voeux reçus et lève la séance à 1h00.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

23 fév.	Concours de belote	Tennis de Table	Foyer Rural	Thiaville
2 mars	Carnaval des enfants	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville
9 mars	Concours de belote	Club de l'Amitié	Foyer Rural	Thiaville
15 mars	Bal du Carnaval	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville



LA VIE DU VILLAGE



Naissance :

Le 17 janvier 1997 est né à Saint Dié Charly PIERRE, enfant de M. et Mme Bruno PIERRE domiciliés 4, rue de la Gare. Toutes nos félicitations aux heureux parents.



Décès :

Le 11 janvier 1997 est décédé à Saint Dié M. Gilbert DEMENGEL à l'âge de 84 ans. Il était domicilié 1, rue du Moulin.

Le 21 janvier 1997 est décédée à la Maison Hospitalière de Raon l'Etape Mme Hortense LACHAMBRE à l'âge de 92 ans.

A leurs familles, nous présentons nos sincères condoléances.

CLIN D'OEIL



"Les prophètes ont toujours tort d'avoir raison".

Boris VIAN

"On ne trouve guère d'ingrats tant qu'on est en mesure de faire du bien".

LA ROCHEFOUCAULD

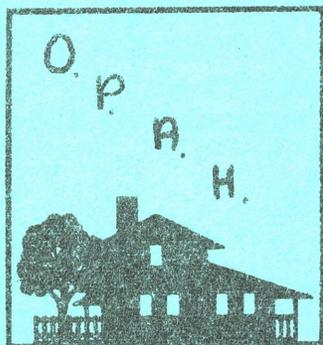
"Avant d'éblouir le peuple en lui promettant l'eau chaude, il faut lui fournir des récipients pour la recueillir". Alphonse ALLAIS

OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

Cette opération se déroulera en 1997, 1998 et 1999 et concerne 11 communes du Canton dont Thiaville. Un technicien du Centre d'Amélioration du Logement (C.A.L.) chargé de conduire ce dossier tiendra une permanence en Mairie de Thiaville / sur / Meurthe :

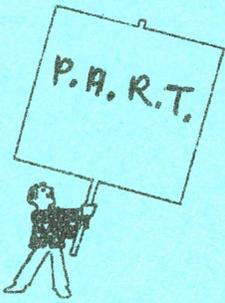
- . vendredi 28 février 1997
- . vendredi 28 mars 1997
- . vendredi 25 avril 1997
- . vendredi 23 mai 1997
- . vendredi 27 juin 1997

} de 15h15 à 16h00



Tout propriétaire occupant les lieux ou ayant des locataires et souhaitant réaliser des travaux en 97,98 ou 99 est invité à consulter ce spécialiste aux jours et heures ci-dessus afin de connaître les aides financières susceptibles de lui être accordées.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE



L'enquête relative à la déclaration d'utilité publique du Parc d'Activités Raon - Thiaville (P.A.R.T.) se déroulera du 10 mars 1997 au 11 avril 1997. Un dossier et un registre spécial seront à disposition du public en Mairie de Thiaville et de Raon l'Étape et à la Sous Préfecture de Lunéville.

M. RAPPIN, Commissaire Enquêteur sera en Mairie de Thiaville sur Meurthe :

- le 21 mars de 9h00 à 12h00
- le 05 avril de 9h00 à 12h00

et à la Sous Préfecture de Lunéville le 11 avril de 13h30 à 16h00.

FAMILLES RURALES SERVICES

Une responsable sera à votre disposition et répondra à toutes vos questions concernant les menus services dont vous pouvez avoir besoin :

- sciage, cassage, rangement du bois,
- bêchage de jardin,
- taille de haies
- nettoyage de grenier, cave, ...
- etc ...

Vous pouvez la rencontrer en Mairie de Thiaville sans engagement aucun :

- le mardi 18 février de 10h00 à 12h00
- le mardi 4 mars de 10h00 à 12h00
- le mardi 18 mars de 10h00 à 12h00

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Général procédera dans quelques semaines à la réfection complète de la chaussée des rues d'Alsace et du Moulin jusqu'au Pré de la Scie. Un tapis mince sera posé, d'un type identique à celui mis en place l'an passé rue des Vosges, de l'église, etc...

Les propriétaires qui envisagent d'effectuer des travaux avec fouille sur la rue sont priés de les réaliser dès que possible, avant la pose du nouveau revêtement. Merci.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

JEUNESSE LOISIRS :

L'Association Jeunesse Loisirs organise son C.L.S.H. pour les vacances de printemps à l'Annexe du Foyer Rural de Thiaville du 14/04 au 25/04.

Une garderie et cantine sont prévues.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser aux responsables :

Présidente :	Edith ZINUTTI	Tél. : 03.83.71.40.55
Vice Président :	Dominique THIRIET	Tél. : 03.83.71.43.54
Secrétaire :	Jean Luc THIRION	Tél. : 03.83.71.42.11
Trésorier :	Patrick BERNARD	Tél. : 03.83.71.44.58

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE Thiaville / Lachapelle :

Le 22 février 1997, l'Association Familiale tiendra son Assemblée Générale à 20h30, salle de l'Annexe du Foyer Rural.

Les personnes intéressées sont invitées à y participer.

Pour tous renseignements, contacter M. Eric POIREL au 03.83.71.41.30.

TENNIS DE TABLE :

La première Phase de Championnat est terminée.

L'équipe fanion, en Départementale 1, a rempli son contrat. Elle visait le podium ; elle s'est classée à la deuxième place de son groupe derrière la redoutable équipe de Raon sur Plaine mais devant Anould et Eloyes, avec 5 victoires pour seulement 2 défaites.

La deuxième équipe s'est classée à la cinquième place de son groupe de Départementale 2 Raon l'Étape, qui a terminé premier, monte en Départementale 1 ; Raon sur Plaine B finit Deuxième et Celles sur Plaine Troisième.

Pour la Deuxième Phase qui débute, l'équipe fanion n'a qu'une ambition : la montée en Championnat Régional.

Pour cela il lui faudra terminer Premier (montée directe) ou Deuxième (et passer par les Barrages en Mai à Raon l'Étape).

Malheureusement, lors de la première journée de la deuxième phase nos joueurs se déplaçaient à Eloyes (que notre équipe avait battu en première phase 13 à 07). Avec exactement les mêmes joueurs dans chaque équipe, le score a été plus qu'inversé puisque Thiaville s'est incliné 16 à 04 (15 matches se sont achevés à la belle dont 14 remportés par nos adversaires). Ce qui confirme qu'en sport, tout peut arriver.

Tout espoir de montée n'est cependant pas envolé, nos joueurs devront maintenant réussir un sans-faute.

Dans la deuxième équipe, dont l'ambition est le milieu de classement, un jeune joueur devra confirmer son excellent parcours de la première phase : Jean Christophe ADLER, Junior et Non Classé, a déjà battu 7 joueurs classés cette saison. Il est déjà assuré d'être classé l'an prochain et surtout, il sera tête de série au Championnat Départemental Individuel.

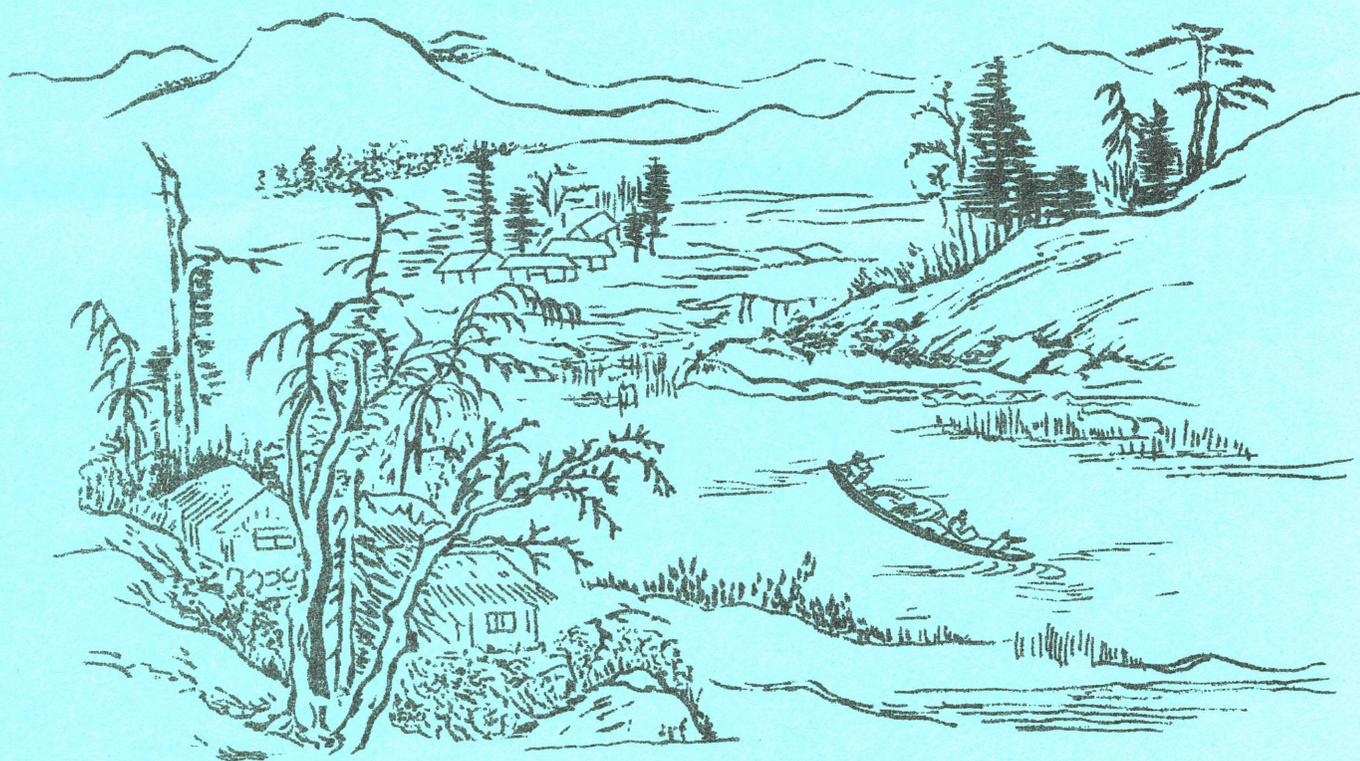
Les personnes intéressées par la pratique de ce sport peuvent prendre contact avec les responsables lors des entraînements :

- le jeudi de 20h00 à 22h00
- le vendredi de 20h00 à 22h00
- le samedi à partir de 14h30 pour les matches à l'école de Thiaville

Voici les jours et heures des prochains matches à domicile :

- samedi 15 février à 14h30 : Thiaville 1 - Moyenmoutier 2 en Départementale 1
- samedi 01 mars à 14h30 : Thiaville 2 - Vexaincourt 2 en Départementale 2
- samedi 08 mars à 14h30 : Thiaville 1 - Anould 6 en Départementale 1
- samedi 22 mars à 14h30 : Thiaville 2 - Celles sur Plaine 1 en Départementale 2
- samedi 12 avril à 14h30 : Thiaville 1 - Epinal 3 en Départementale 1

Le concours de belote annuel du Tennis de Table de Thiaville se déroulera le dimanche 23 février à partir de 14h00 au Foyer Rural. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.



Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

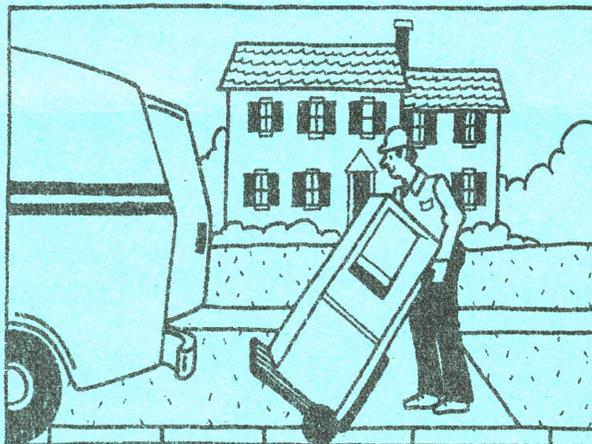
RAMASSAGE DES MONSTRES

Le prochain ramassage des monstres aura lieu le :

jeudi 20 février 1997

Les objets seront a sortir la veille au soir.

Sont exclus de la collecte : les fûts vides, les fûts pleins et bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses), les bidons de peinture, les batteries, les bidons d'huile, les carcasses de voiture, de machines outils et agricoles, la pierre, le béton, la terre, les explosifs, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles, les produits radioactifs, les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures, ...



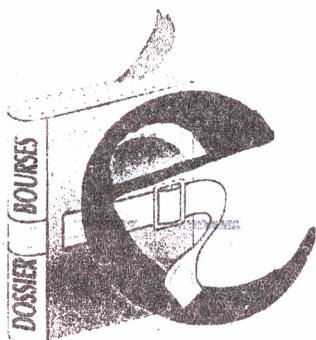
Grande carnaval de l'école de Chiaville

samedi 8 mars 1997
à partir de 8h 30 venez
nombreux défilé avec
nous dans les rues du
village



ETUDIANTS ET FUTURS ETUDIANTS

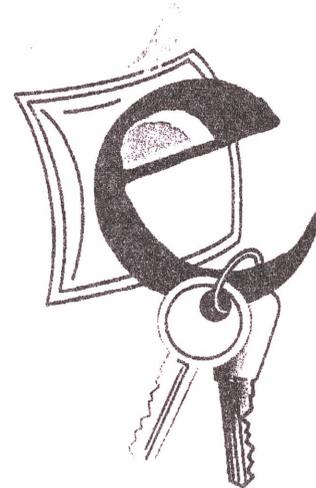
Vous êtes concernés



**Avant le
1er avril 1997
Date limite**

**Les services
de la vie
étudiante**

**CROUS
Nancy-Metz**

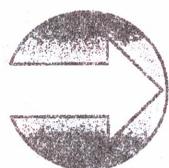


DEMANDEZ VOTRE

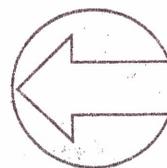


**BOURSE ET /
OU LOGEMENT**

SUR MINITEL



3614 CIGA2*TEL1DSE



0,12f à la connexion puis 0,37f / minute TTC
Minitel gratuit au CROUS et dans certains établissements

à l'aide de la note d'information disponible
dans votre établissement

CROUS de NANCY-METZ - 75, Rue de Laxou - 54042 Nancy Cedex - Tél. : 03 83 91 88 00

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : LES DEMISSIONS MUNICIPALES La Démission de Sébastien GRANDBLAISE

Sébastien Grandblaise fut obligé de démissionner pour incapacité comme nous allons le voir.

Lettre de démission

"à Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Lunéville
Grandblaise (Sébastien) Maire de la Commune de Thiaville

Monsieur,

Mes occupations, l'éducation et surveillance de ma nombreuse famille et mon inexpérience ne me permettant pas de continuer plus longtemps mes fonctions de maire, je vous déclare que je me démetts dès ce jour de ma fonction de maire et vous prie de vouloir bien agréer ma démission.

Agréez l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sous-Préfet, votre très humble serviteur Grandblaise.

Baccarat, le 28 janvier 1846"

Une lettre du juge de paix de Baccarat au Sous-Préfet explique cette décision :

"Baccarat, le 30 janvier 1846

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par laquelle vous me demandez quelques renseignements sur celui des conseillers de Thiaville qui serait le plus apte à remplacer le Maire actuel comme vous avez omis de joindre la liste des conseillers j'ai du recueillir quelques renseignements et voici ceux que je puis vous transmettre.

Le Sr Joseph Bourguignon, adjoint, ayant deux enfants, possédant une fortune d'environ quinze mille francs.

Dominique Michel, Propriétaire et fabricant de tissu en fil et coton ayant quatre enfants, possédant une fortune à peu près semblable à celle du précédent sont les deux seuls que je puisse vous proposer ; quant aux autres il n'y faut pas songer on tomberait dans les mêmes inconvénients d'incapacité ou dans d'autres plus regrettables encore qui pourraient tenir à la moralité.

Je ne puis vous assurer cependant si ces deux candidats accepteront, car cela peut tenir à des considérations de position de fortune ou d'Etat et vous le savez pour peu que des chances facheuses apparaissent on sacrifie volontiers l'intérêt général à un intérêt particulier, c'est admis en principe, consacré tous les jours par des faits et certes Thiaville ne fait point d'exception.

Je joint une lettre contenant la démission du Maire elle n'est que devancée car il m'avait assuré vouloir donner sa démission lors de ma visite pour la vérification des registres de l'état civil ; c'est un fort honnête homme que le Maire, il est tout à fait incapable mais sa bonne foi le fait excuser et il serait pénible qu'il soit révoqué, au surplus vous pouvez être persuadé que je suis tout à fait étranger à cette mesure, quoique je l'avoue je l'aurais provoqué s'il n'eut devancé mon intention.

Il serait regrettable que les deux candidats désignés refusassent ; ces hommes sont relativement assez capables et sont d'honnêtes gens.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sous Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

Pitoux MASSON.

(Ce juge de paix faisait la pluie et le beau temps dans le canton).

Le plus cocasse dans la démission de Sébastien Grandblaise, c'est l'observation du Sous Préfet de Lunéville dans sa proposition au Préfet en 1843 pour remplacer Joseph Mathieu décédé :

"On m'assure que les Srs Grandblaise et Bourguignon sont les meilleurs administrateurs que nous puissions donner à cette Commune dont le Conseil municipal offre très peu de ressources. L'ancien maire est décédé et l'adjoint n'a pas été réélu.

Les démissions de Joseph Bourguignon

Joseph Bourguignon est nommé Maire le 23 mars 1846 en remplacement de Sébastien Grandblaise.

Le 8 août 1846, il adresse sa démission au Sous-Préfet de Lunéville.

"Thiaville, ce 8 août 1846

Le Maire de Thiaville demande à Monsieur le Sous Préfet qu'il eut la bonté de choisir un membre capable à le remplacer de la charge qu'il occupe en ce moment le plus tôt possible et mettre le soussigné au comble de son désir.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

Jh Bourguignon.

J'aime à croire que Monsieur le Sous Préfet prendra ma demande en considération.

Mais Joseph Bourguignon ne maintient pas sa décision.

"Baccarat le 17 août 1846

Monsieur le Sous Préfet,

Je m'empresse de vous annoncer que par suite de la démarche que je viens de faire à Thiaville, j'ai décidé Mr Joseph Bourguignon a continuer les fonctions de Maire en cette Commune, je suis d'autant plus aisé de vous apprendre sa détermination que c'est celui qui convient le mieux sous tous les rapports ; quant à son adjoint j'ai l'honneur de vous proposer :

1° le Sr Paradis Nicolas le jeune, propriétaire âgé de 32 ans, marié, 3 enfants et ayant 1000 francs de revenu environ,

2° Cuny J. Bte, cultivateur âgé de 34 ans, marié, 2 enfants ayant environ 600 francs de revenu et

3° Boyé François, âgé de 48 ans, propriétaire, marié, 2 enfants et ayant à peu près 600 francs de revenu ; le Sr Paradis Nicolas est celui qui convient le mieux.

J'ai l'honneur etc

Chatelain (I)"

(I) Percepteur de Baccarat qui se noiera au gué de Thiaville.

Le Sous-Préfet présentera Joseph Bourguignon, Nicolas Paradis et Cuny J. Bte. Les deux premiers seront nommés par le Préfet.

En 1847, Joseph Bourguignon démissionne et Nicolas Paradis le remplace.

En 1855, il est nommé adjoint en remplacement du Sr Balland décédé.

En 1855, il est nommé Maire et le restera jusqu'en 1866, date à laquelle à nouveau, il démissionne.

Démission de Victor MATHIEU

Nommé en 1866 en remplacement de Joseph Bourguignon, Victor Mathieu démissionne en 1867.
Nommé à nouveau en 1874, il quitte Thiaville et démissionne :

Thiaville, le 31 août 1874

Monsieur le Sous Préfet,

Ayant transféré mon domicile de Thiaville à Ste Hélène (Vosges), je vous prie de recevoir ma démission de Maire et de conseiller municipal.

Agrérez, Monsieur le Sous Préfet, les sincères regrets de votre tout dévoué serviteur.

Le Maire de Thiaville,
Mathieu

Démission de Jean Nicolas DIDIER

Jean Nicolas Didier remplace Victor Mathieu mais il démissionne en 1876 de la Mairie de Thiaville.

Thiaville, le 16 mars 1876

Monsieur le Sous Préfet,

Mes nombreuses occupations ne me permettent plus de gérer la place de Maire dans la Commune de Thiaville.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le Sous Préfet, de vouloir bien accepter ma démission et pourvoir en mon remplacement le plus tôt possible.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Sous Préfet, votre tout dévoué et obéissant serviteur.

Le Maire de Thiaville,
J.N. Didier.

Démission de Eugène PARADIS

Thiaville, le 6 octobre 1906

Monsieur le Préfet,

Le mauvais état de ma santé et les exigences de ma profession de marchand de vins en gros ne me permettent plus de m'occuper comme il convient des affaires communales. Je viens de vous prier de vouloir bien accepter ma démission de Maire de la Commune de Thiaville.

Dans cet espoir, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, avec mes remerciements l'hommage de mon plus respectueux dévouement.

Le Maire de Thiaville,
E. Paradis

Démission de Edmond DIDIER

Thiaville, le 17 avril 1931

Le Maire de Thiaville

à

Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville

L'industrie de la fécule n'étant plus possible, je quitte la localité pour une autre situation.

Je vous remets donc ma démission de Maire et de Conseiller Municipal.

Avec mes regrets, veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, mes respectueuses salutations.

E. Didier